Pratiques exemplaires
POUDRIÈRE POUR EXPLOSIFS DÉTONANTS

1. Ne stockez que des explosifs COMPATIBLES dans une poudrière. En aucun cas des systèmes d'amorçage ne doivent être stockés avec d'autres explosifs.
2. Tenez l'INTÉRIEUR de la poudrière propre, bien rangé et exempt de petites particules abrasives.
3. Ne conservez pas de BOÎTES OUVERTES, de contenants ouverts, d'explosifs déballés ou de bobines déballées dans la poudrière.
4. N'empilez pas de caisses ou de contenants au-dessus de la LIGNE D'EMPILAGE. Au besoin, assurez-vous que des matériaux pare-balles soient en place jusqu'à au moins 15 cm au-dessus de la ligne d'empilage.
5. N'utilisez que des OUTILS et de l'équipement approuvés près des explosifs et assurez-vous que les explosifs sont protégés des impacts et de la manutention brutale.
6. Gardez le STOCK FRAIS. Assurez-vous que le stock le plus vieux est fourni aux utilisateurs en premier et que les explosifs qui sont détériorés, qui ont dépassé leur date d'expiration, qui ne sont pas sécuritaires ou dont on ne veut plus sont éliminés d'une manière sécuritaire. Inspectez immédiatement tous les explosifs retournés pour vous assurer qu'ils sont dans un état qui permet de les stocker de façon sécuritaire.
7. Maintenez une VENTILATION adéquate et évitez la pénétration de l'humidité sous forme de pluie, de neige ou de glace. Tenez les piles d'explosifs à distance des hottes de ventilation pour laisser circuler l'air.
8. Effectuez promptement toutes les RÉPARATIONS nécessaires dans la poudrière. Avant d'entreprendre des réparations importantes, assurez-vous que tous les explosifs sont retirés de la poudrière et mis dans un endroit sûr et sécuritaire et que la poudrière est décontaminée au besoin.
9. Ne FUMEZ pas dans la poudrière ou aux alentours et n'introduisez pas dans la poudrière d'allumettes, de briquets, de matériaux inflammables ou d'autres articles qui pourraient s'allumer spontanément.
10. N'utilisez que des APPAREILS ÉLECTRIQUES portatifs (appareils d'éclairage, calculatrices et lecteurs de code à barres) approuvés à l'intérieur de la poudrière.
11. Tenez les APPAREILS DE COMMUNICATION sans fil ayant des capacités de transmission actives à l'EXTÉRIEUR de toute poudrière contenant des dispositifs à amorçage électrique. Une bonne pratique consiste à laisser de tels articles dans le véhicule.
12. Débarrassez le SOL et tenez-le exempt d'herbe longue, de broussailles, de matériaux très combustibles ou inflammables et de débris.
13. Assurez-vous que les CAISSES / paquets / contenants non utilisés sont vides et éliminés.
14. Assurez-vous que les PANNEAUX de mise en garde nécessaire sont mis en place et entretenus.
15. Ne tolérez pas la présence d'ARMES À FEU chargées dans la poudrière ou à proximité.
16. Tenez un INVENTAIRE exact et à jour du contenu de la poudrière.
17. Assurez-vous que toutes les caisses (intérieures et extérieures) portent votre NUMÉRO DE LICENCE.
18. Ne remettez d'explosifs qu'aux PERSONNES autorisées.
19. Avant de quitter la poudrière, assurez-vous qu'elle est bien VERROUILLÉE.
20. Assurez-vous que seules les personnes autorisées ont accès aux CLÉS.
21. À l'approche d'un ORAGE, fermez la poudrière et faites sortir toutes les personnes de la zone pour toute la durée de l'orage.
22. Ne chargez pas de VÉHICULE non conforme au *Règlement de 2013 sur les explosifs* et au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*.
23. SIGNALEZ immédiatement tout incendie, accident, effraction, tentative d'effraction, vol ou autre incident à l'inspecteur en chef des explosifs et à la police locale.

Inspecteur en chef des explosifs
Division de la réglementation des explosifs